

L'an mil neuf cent soixante quinze, le MERCREDI 10 DECEMBRE à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIEME SESSION ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD -  
Francis BEDIER - Jacques TESSIER - Maurice CHANE KUNE -  
Charlemagne FOSSARD - Marc THEVENIN - Chantilly FERRERE -  
Bruno BOYER - Maxime RIVIERE - Antoine APAVOU -  
Valère ROBERT - MME Valère ROCHE - MM. André LICHARDY -  
Abdoul-Hack AFFEJEE - MME Hugues FUTHAZAR - MM. Fred TANDRYA -  
Raumond NANDO - Adolphe RAMASSAMY - Jack AFFEJEE -  
Gérard LAURET - Alexandre DE BALBINE.

Etaient représentés :

M. Camille BOURHIS	par M. Maurice CHANE KUNE
MME André PAYET	par M. Jack AFFEJEE
M. Philippe NATIVEL	par M. Auguste LEGROS

Absents excusés :

MM. Frantz FONTAINE - Marcel LAPIERRE - Eric BOYER.

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de saint-Denis, le 18 DECEMBRE 1975 et que le nombre de conseillers présents a été de 23 sur 37 en exercice./.

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,



A. D. LEGROS